|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 11 mai 2021 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 312**  CE 16/SC | | | - Aux Administrations des États Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 16;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | | |
| **Tél.:** | +41 22 730 6805 | | |
| **Fax:** | +41 22 730 5853 | | |
| **E-mail:** | [tsbsg16@itu.int](mailto:tsbsg16@itu.int) | | | **Copie**:  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 16 de l'UIT-T;  - À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | | |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation UIT‑T F.747.10 (ex F.DLS-SHFS), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 16 de l'UIT-T (Genève, 17-28 janvier 2022)** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 16 de l'UIT-T (Multimédia) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation mentionné ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra en janvier 2022. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 16 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective [11/16](https://www.itu.int/md/T17-SG16-COL-0011/en).

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation UIT-T F.747.10 (ex F.DLS-SHFS), qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 – À la date de la présente Circulaire, le TSB a reçu une déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de Recommandation. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse <https://www.itu.int/ipr/>.

NOTE 2 – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour ce projet de Recommandation avant sa détermination.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **5 janvier 2022** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A picture containing text

Description automatically generatedChaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications

**Annexes**:2

Annexe 1  
  
Résumé et localisation du texte déterminé du projet de Recommandation   
UIT-T F.747.10 (ex F.DLS-SHFS)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T F.747.10 (ex F.DLS-SHFS) [[SG16-R32](https://www.itu.int/md/T17-SG16-R-0032/en)]

Exigences des systèmes de registres distribués pour des services intégrant le facteur humain sécurisés

Résumé

Le projet de Recommandation UIT-T F.747.10 définit les exigences générales et les capacités fonctionnelles des systèmes de registres distribués pour des services intégrant le facteur humain sécurisés.

Cette Recommandation décrit les exigences relatives au modèle de services de registres distribués intégrant le facteur humain sécurisés, permettant de concilier les objectifs contradictoires de protection de la vie privée et d'utilisation de mégadonnées personnelles intégrant le facteur humain. Cette Recommandation décrit également les capacités fonctionnelles des nœuds de partage de registres distribués intégrant le facteur humain afin de procéder à un apprentissage automatique sans déchiffrement des données chiffrées intégrant le facteur humain. Cependant, les calculs nécessaires concernant l'apprentissage automatique pour les données chiffrées peuvent être excessifs. Pour résoudre ce problème, ce modèle de services de registres distribués intégrant le facteur humain prévoit des procédures permettant d'utiliser au moins deux paires de clés de chiffrement et de notifier le type de clé. En outre, cette Recommandation définit les exigences relatives au maintien de l'intégrité pour les services intégrant le facteur humain sécurisés afin de maintenir des registres distribués sûrs et qu'une vérification soit effectuée dès le début en vue de la distribution d'informations personnelles intégrant le facteur humain. Par conséquent, l'utilisation de systèmes de registres distribués pour la distribution d'informations personnelles sécurisées intégrant le facteur humain permet de garantir un suivi transparent depuis la distribution jusqu'à l'utilisation finale.

Annexe 2  
  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 312: Consultation au sujet  
du texte déterminé du projet de Recommandation   
UIT-T F.747.10 (ex F.DLS-SHFS)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **A:** | Directeur du Bureau de la  normalisation des télécommunications,  Union internationale des  télécommunications  Place des Nations  CH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
|  |  |  |  |
| **Télécopie**: **Courriel**: | +41-22-730-5853 [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Télécopie: Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de document déterminé dont il est question dans la Circulaire 312 du TSB, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T F.747.10 (ex F.DLS-SHFS) | **autorise** la Commission d'études 16 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 16 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_